

Commune

de

PRESSIGNY-LES-PINS

DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

CANTON DE CHATILLON-COLIGNY

Monsieur le Maire de la Commune de Pressigny-les-Pins

à

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale
Brigade Territoriale de proximité
1 rue de l'Avenir
45230 CHATILLON-COLIGNY

vendredi 2 octobre 2009

Objet : Dépôt de plainte
Dossier suivi par : B. NICOLAS

Mon Adjudant-Chef,

Je vous remercie de bien vouloir considérer la plainte contre X suivante :

« Je soussigné, Briec NICOLAS, agissant en qualité de maire de la commune de Pressigny-les-Pins, et demeurant au n°2 rue des Jardinets à Pressigny-les-Pins (45290), décide de porter plainte contre X suite aux actes d'incivilités suivants :

- Le mardi 29 septembre 2009 : nous avons constatés des affichages illégaux portant une atteinte morale aux personnes par les mentions écrites suivantes : « Hausse des impôts de 120% - Démission du maire, de ses moutons et de sa secrétaire » ; les écriteaux étaient affichés sans autorisation sur la voie publique aux lieux suivants : Route de Nogent, hameau de Montblin, hameau de Motteux ; ces écriteaux faisaient suite à des précédents autocollants affichés il y a deux semaines avec des propos tout aussi diffamatoires et inacceptables.
- Le vendredi 2 octobre 2009 : nous avons constaté des tags sur nos routes avec les mentions écrites « adjoint, maire, dehors » ou « château bradé », face à l'école, face au château, et près du passage à niveau de la Route de Nogent.

Bien évidemment, nous avons enlevé ces marques qui portent atteinte à l'intégrité des élus et du personnel communal. Les 10 à 15 autocollants n'ont pu être enlevés qu'avec des dissolvants puissants qui dégradent les surfaces des biens publics. Les tags n'ont pu être enlevés qu'avec de l'acétone qui dégrade le revêtement bitumeux. Ces atteintes au bien communal sont inacceptables et coûtent à la collectivité. Je ne peux pas laisser faire ces actes d'incivilités jusqu'au devant de l'école.

L'atteinte morale aux personnes est tout à fait inacceptable. Je ne peux laisser quelques activistes minoritaires, écervelés et haineux interpeler le personnel communal

MAIRIE, 9 Place du Bourg 45290 PRESSIGNY-LES-PINS

Permanences du secrétariat : mardi et jeudi de 16H00 à 18H00 – samedi de 9H00 à 12H00
Téléphone : 02 38 94 90 40 Télécopie : 02 38 94 98 26 e-mail : mairie.pressigny@neuf.fr
www.pressignylespins.blogspot.com

qui ne porte absolument pas la responsabilité de la gestion communale car celle-ci incombe aux élus municipaux. Les employés de la fonction publique territoriale s'engagent à agir pour tous les usagers sans distinction ni parti pris ; animés par leur sens du service public et leur conscience professionnelle, les employés municipaux agissent sous la responsabilité du maire, chef du personnel par obligation légale. A plusieurs reprises, par les affichages anonymes ou par des propos irrespectueux, diffamatoires ou injurieux, les employés municipaux ou leurs proches, jusqu'à leur domicile parfois, ont été agressés injustement sur le sujet de la gestion locale. La présente plainte s'adresse à ces personnes qui manquent de courage en restant anonymes et qui n'ont d'autre but que de nuire et créer du désordre.

De même, je ne peux laisser faire ces personnes irresponsables qui cherchent à déstabiliser les élus municipaux en proférant des insultes dans la rue ou sur les affichages. Le maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal travaillent en équipe et assument ensemble leurs décisions qui sont prises démocratiquement en séance publique. Si certaines personnes désapprouvent les décisions prises, ils ont la possibilité de s'exprimer. Mais la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres... **Le droit d'expression n'enlève pas le devoir de respect mutuel.**

Si je demande aux élus et personnels communaux de servir les intérêts de tous les habitants sans distinction aucune, je demande aussi aux administrés – lorsqu'ils expriment leurs doléances, leurs avis ou leurs réclamations – d'adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des représentants du service public.

Si je peux apprécier les manifestations d'intérêts de la population pour la gestion communale et la réflexion constructive qui peut en découler, à l'inverse je condamne fermement les actions isolées et minoritaires qui desservent la cause commune et qui visent à dégrader les biens publics ou à nuire à l'intégrité des personnes agissant au service de la Municipalité.

Je demande à Monsieur le Procureur de la République et aux personnels de la Gendarmerie garants du bon ordre de soutenir les personnes en charge avec le maire de la gestion communale et d'appliquer des sanctions sévères aux personnes qui, par leur comportement ou par leurs gestes, directement ou indirectement, voudraient porter atteinte aux personnes employées par la commune ou aux personnes élues de la commune ainsi qu'aux biens appartenant au domaine privé ou au domaine public de la commune. »

Je me tiens à votre disposition pour les besoins d'enregistrement de la présente plainte.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Mon Adjudant-Chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Briec NICOLAS